

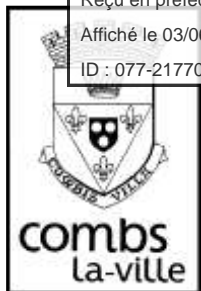
Envoyé en préfecture le 03/06/2022

Reçu en préfecture le 03/06/2022

Affiché le 03/06/2022

ID : 077-217701226-20220530-DEL_30MAI22__6-DE

Commune de COMBS LA VILLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mai 2022

Délibération n° 06

Date de convocation

20.05.2022

Date d'affichage

24.05.2022

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 27

votants : 34

**Objet : Adhésions à l'association « Vacances Ouvertes » et au dispositif
« Parcours vacances »**

L'an deux mil vingt-deux, le trente mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme J. BREDAS – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – M. C. LUTTMANN – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUI – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. C. YOUNBI NGAMO – M. J. RANQUE – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. P. SEDARD par Mme MM. SALLES – M. J. SAMINGO par Mme M. GOTIN – Mme C. LAFONT par Mme F. SAVY – M. G. ALAPETITE par M. G. GEOFFROY – M. C. GHIS par M. E. ALAMAMY – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par Mme C. KOZAK – Mme C. VIVIANTE par Mme LA. MOLLARD-CADIX

Absente

Mme A. MEJIAS

Monsieur Jérémie RANQUE a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

VU l'avis des commissions Prévention, Epanouissement Educatif, Social et Citoyen,

CONSIDERANT que la Structure Information Jeunesse souhaite mettre en place le dispositif « Parcours vacances » de l'association « Vacances Ouvertes »,

CONSIDERANT que la participation de la Ville à ce dispositif nécessite la signature d'une convention avec l'association « Vacances Ouvertes »,

CONSIDERANT que ce dispositif permettrait à des jeunes habitant la commune de Combs-la-Ville âgés de 16 à 25 ans d'obtenir une aide financière par des chèques vacances dans le cadre de départ en vacances en autonomie,

CONSIDERANT l'intérêt de ce dispositif pour faciliter l'accès aux vacances des jeunes âgés de 16 à 25 ans,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer à l'association « Vacances Ouvertes » et de payer une cotisation annuelle de 200 €,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat « Parcours vacances 2022 » ci-annexée,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'adhésion et la convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre.
Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 30 mai 2022

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 34

Contre : -

Abstentions : -